Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260129-DC_003_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 29 Janvier 2026

Décision DC-003-2026

L'an 2026 le 29 janvier à 09 heures 00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis à huis clos, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean Paul HAMON

MEMBRES ABSENTS

Ronan KERDRAON, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Thibaut GUIGNARD, Joël LE BORGNE

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260129-DC_003_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

BUREAU DECISIONNEL
Séance du 29 janvier 2026

Décision DC-003-2026

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD

Objet : Adoption du guide des aides habitat 2026-Volet Habitat privé

EXPOSE DES MOTIFS

1. Le contexte général :

Par délibération n°245-2025 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2026-2031, Saint-Brieuc Armor Agglomération a validé les orientations stratégiques du guide des aides habitat 2026 (composé d'un volet « habitat privé » et d'un volet « habitat public »).

Il convient désormais de préciser la nature, les montants et les conditions d'éligibilité de ces aides, pour permettre une mise en application rapide.

2. Le guide des aides 2026 :

Le guide des aides habitat 2026 s'inscrit en complémentarité des aides nationales, tout en tenant compte des spécificités locales.

2.1. Objectifs et montants financiers pour le volet « habitat privé » :

Il est proposé d'accompagner environ 500 projets habitat, avec une enveloppe globale d'1,4 millions d'€, en cohérence avec le PLH et le PPI.

Les bénéficiaires de ces aides pourront être des (futurs) propriétaires privés, occupants ou bailleurs, qui souhaitent investir, rénover ou adapter leur logement personnel ou locatif.

Ces aides doivent notamment améliorer les conditions d'habitation des ménages, tout en luttant contre la vacance des logements et soutenant la revitalisation de nos centralités. Elles se répartissent en 4 grandes catégories :

1. Prime à la vacance	130 000 €
2. Prime à l'achat	350 000 €
3. Aides aux travaux	600 000 €
Dont aide à l'isolation	*300 000 €*
4. Aides à l'adaptation	320 000 €
TOTAL	**1 400 000 €**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260129-DC_003_2026-DE

2.2. Périmètres d'intervention

Le volet « habitat privé » du guide porte sur les 32 communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération, avec un renforcement de certaines aides, comme la lutte contre la vacance et le soutien à l'accession à la propriété, dans les secteurs classés U dans les zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

2.3. Mise en œuvre

Le volet « habitat privé » du guide des aides habitat 2026 sera applicable au lendemain du vote de la présente décision.

Il sera déployé rapidement sur le territoire, au travers de nos communes, partenaires, dispositifs d'accompagnement en cours et d'une large communication auprès du grand public.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la décision suivante :

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260129-DC_003_2026-DE

DECISION

VU les articles L302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

VU la délibération DB-245-2025 du 16 décembre 2025 adoptant le Programme Local de l'Habitat 2026-2031 ;

VU l'avis de la commission Habitat-Urbanisme-Politique de la Ville du 20 janvier 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE BUREAU DECISIONNEL

ADOPTE le volet « habitat privé » du guide des aides habitat 2026, annexé à la présente décision ;

DIT que les crédits engagés dans le cadre du volet « habitat privé » du guide des aides habitat 2026 seront inscrits sur les budgets principaux des exercices 2026 et suivants et seront insérés aux autorisations de programme concernées et relatives au Programme Local de l'Habitat et au PPI ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ou son représentant, à signer tout document permettant la mise en œuvre du présent volet « habitat privé » du guide, dont notamment, les courriers d'accord de subvention et les décisions de financement ;

DELEGUE à Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ou son représentant, toutes modifications dont la nature ne remettrait en cause ni les orientations ni les montants financiers affectés au présent volet « habitat privé » du guide ;

AUTORISE Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ou son représentant, à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente ;

DIT que la présente décision sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 11	Pouvoirs : 0	Total : 11	Exprimés : 11
Voix Pour : 11	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc, le 29 janvier 2026

Président,

Ronan KERDRAON